

Délibération 2022/51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 4 novembre 2022

Date de la convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : AVENANT CONVENTION - CERTIFICAT D'ECONOMIE
D'ENERGIE**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention d'Hérault Energies d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

En contrepartie de l'habilitation consentie au titre de la présente convention à Hérault Energies et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre de l'action de la collectivité, Hérault Energies attribuera à la collectivité une compensation financière, soit en reversement, soit en action pédagogiques à destination des scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE l'avenant à la convention d'habilitation dans le cadre des certificats d'économie
d'énergie d'Hérault Energies**

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou
financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le